

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit privé et droit public

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit privé et droit public* de l'Université François-Rabelais de Tours, dispensé à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Droit Economie et Sciences Sociales a pour finalité de compléter la formation juridique des étudiants, majoritairement titulaires d'une licence en droit, dans la perspective d'une insertion professionnelle. La formation se veut néanmoins originale en ce qu'elle propose de dépasser les frontières entre le droit privé et le droit public et même entre matières juridiques et autres disciplines.

Les quatre spécialités qui la composent traduisent cette originalité : *Conseil et contentieux* (anciennement *Droit et justice*), *Droit de la santé* (en cohabilitation avec l'Université de Poitiers), *Biotechnologies et droit* (organisée en collaboration avec l'UFR Sciences et Techniques) et enfin *Promotion et gestion de l'immeuble*.

Le master est proposé en formation initiale et en formation continue. Les modalités d'enseignement sont relativement classiques en première année (M1 ou master1), où les cours magistraux sont couplés aux travaux dirigés pour les matières fondamentales. En revanche, les méthodes d'enseignement varient en seconde année (M2 ou master 2) avec des séminaires permettant la pédagogie participative ou inversée.

Les enseignements se déroulent à Tours ainsi qu'à Poitiers (le master 2 *Droit de la santé* étant organisé en alternance sur ces deux sites).

Analyse

Objectifs

La mention de master *Droit privé et droit public* est essentiellement à finalité professionnelle même si deux des quatre spécialités qui la composent proposent également la rédaction d'un mémoire à finalité recherche. La formation se propose de dépasser les frontières entre le droit privé et le droit public et même entre matières juridiques et autres disciplines. En cela, l'offre semble satisfaisante même si elle fait parfois ressortir le clivage qu'elle tend précisément à estomper dans la mesure où les enseignements sont en réalité classiques.

Il est indiqué que la formation répond ainsi aux besoins du marché du travail et a su s'adapter aux mutations de la demande des professionnels. Ainsi, lors du précédent contrat d'établissement, le master 2 *Droit et justice* s'est transformé en *Conseil et contentieux*, mettant l'accent sur le développement remarquable des pratiques contentieuses et des modes alternatifs de règlement des conflits. A la même date, a été créé une spécialité *Promotion et gestion de l'immeuble*, après une étude de marché auprès des professionnels locaux et nationaux de l'immobilier quant aux métiers pouvant être proposés. L'opportunité de cette création a été renforcée par l'ouverture de la formation notariale à des M2 tels que celui-ci.

Organisation
<p>L'organisation de la formation est le reflet de son ambition pluridisciplinaire, y compris, parfois, en dehors des frontières du droit. Les spécialités de la mention sont en effet très différenciées : <i>Conseil et contentieux</i>, <i>Droit de la santé</i>, <i>Promotion et gestion de l'immeuble</i>, <i>Biotechnologies et droit</i>. La mention peut a priori paraître assez disparate mais cette juxtaposition est justifiée par le fait que les spécialités ont pour point commun de dépasser dans leurs domaines le clivage traditionnel entre le droit public et le droit privé. Paradoxalement, si le clivage semble vouloir disparaître à travers les quatre spécialités, il réapparaît dans certaines d'entre elles avec des parcours distincts entre droit public et droit privé.</p> <p>Pour la spécialité <i>Conseil et contentieux</i>, il existe en master 1 un parcours <i>Carrières judiciaires</i> pour les privatistes et un parcours <i>Droit public-conseil contentieux</i>. En master 2, on retrouve cette dualité avec dans les deux parcours - recherche ou professionnel - proposés une option droit privé et une option droit public. Pour la spécialité <i>Promotion et gestion de l'immeuble</i>, il existe en master 1 un parcours <i>Droit du patrimoine</i> et la possibilité en master 2 de poursuivre soit en finalité recherche soit en finalité professionnelle. Pour la spécialité <i>Droit de la santé</i>, il existe deux parcours de master 1, l'un en droit privé-droit de la santé et l'autre en droit public-droit de la santé qui débouche sur un master 2 <i>Droit de la santé</i>. Enfin, la spécialité <i>Biotechnologies et droit</i> est accessible, dès le master 1, aux titulaires d'une licence en droit et d'une licence en science. Le master 2 est ouvert aux étudiants ayant réussi le master 1 <i>Biotechnologies et droit</i>. Le master se fait avec une coopération de l'UFR Sciences et techniques pour assurer la bidisciplinarité.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La mention s'intègre dans le champ <i>Sociétés, entreprise et territoires</i> aux côtés de trois autres mentions du domaine du droit (<i>Juriste d'entreprise</i>, <i>Juriste international et européen</i>, <i>Gouvernance territoriale</i>) et de mentions de secteurs non juridiques (<i>Economie, Finance, contrôle, audit, Management stratégique des hommes et des organisations, et Développement des aptitudes managériales</i>). Le positionnement dans l'espace universitaire local semble satisfaisant.</p> <p>Il existe, dans les universités à proximité, des formations dont les spécialités sont proches mais différent sensiblement par leurs contenus. On peut cependant douter du fait que la spécialité <i>Conseil et contentieux</i> de Tours n'entre pas en concurrence avec le master 2 <i>Carrières judiciaire</i> de Poitiers. Il est en effet indiqué que ce dernier prépare essentiellement les étudiants au concours de l'ENM (Ecole Nationale de la magistrature), mais cela semble aussi être le cas de la spécialité <i>Conseil et contentieux</i>.</p> <p>L'ensemble de la mention est, par ailleurs, fondé sur des relations riches avec les différents milieux socio-professionnels, locaux, voire nationaux, champ d'activité par champ d'activité.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique réunit une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, issus de différentes UFR de l'université de Tours et de l'université de Poitiers, deux enseignants-chercheurs associés et invités, trois professeurs agrégés du secondaire et quarante professionnels, choisis pour leurs compétences spécifiques dans le champ d'activité visé. En master 1, interviennent également pour des travaux dirigés des ATER (Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche) en fin de doctorat ou déjà docteurs. Il y a enfin trois personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) à raison de un pour les master 1 et de deux pour les master 2.</p> <p>Ainsi, il y a une certaine diversité au sein de l'équipe pédagogique, qui reflète bien la pluridisciplinarité de la formation. Il est indiqué que la diversité des spécialités de M2 ne justifie pas de réunion d'équipe pédagogique au niveau de la mention, chaque spécialité organisant des réunions en général biennuelles. En outre, en M1, deux réunions de l'équipe pédagogique sont organisées à l'occasion des délibérations de chacun des semestres.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Concernant les effectifs, le nombre total d'étudiants inscrits dans la mention était de 238 pour l'année 2015/2016 (143 en master 1, 95 en master 2). L'effectif est en augmentation globale de 11,7 % entre 2012 et 2015. Il est indiqué que cette évolution repose sur une augmentation remarquable du nombre d'inscrits en master 2 (plus 34 étudiants soit une variation quadriennale de + 55,7 %), mais elle ne doit pas cacher une légère baisse de l'effectif de master 1 (moins 9 étudiants soit une variation quadriennale de - 5,9 %). Il aurait été souhaitable que le dossier explique ces éléments. Peut-être est-ce lié au master 2 <i>Droit de la santé</i> qui n'ouvre pas à Tours une année sur deux. En outre, les effectifs de la spécialité <i>Biotechnologies et droit</i> sont très faibles.</p> <p>Par ailleurs, l'évolution du taux de réussite des étudiants à leurs examens est en baisse en ce qui concerne le master 1 (de 92 % en 2011 à 87 % en 2014) et le master 2 (de 96,1 % à 90 %) ; le nombre de défaillants est en baisse en master 1 (25 en 2010, 15 en 2014). On regrette l'absence d'analyse de cette évolution.</p>

S'agissant de l'insertion professionnelle, les chiffres de l'enquête ministérielle constatent une augmentation du nombre de diplômés insérés dans la vie professionnelle. Les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) vont dans le même sens. L'enquête de l'OVE réalisée pour les diplômés 2012, concernant tous les masters de droit, révèle que 91,4 % des diplômés ont trouvé un emploi. La durée médiane d'accès au premier emploi étant de 2 mois et 44,5 % obtenant ce premier emploi moins d'un mois après l'obtention de leur diplôme. Pour ce qui est de la poursuite d'études, lorsqu'elle existe, elle concerne les étudiants ayant réussi un concours ou souhaitant réaliser une thèse de doctorat (ces derniers étant très peu nombreux : deux à trois par an ; mais il ne s'agit pas là de la finalité de la formation). L'enquête de l'OVE, concernant l'ensemble des masters de droit de l'université en 2012, révèle que 39 % des diplômés ont poursuivi leurs études, dont 4 en doctorat.

Place de la recherche

La place de la recherche est satisfaisante compte tenu des objectifs de la formation. Il est mentionné que, même dans les spécialités qui ne proposent qu'un parcours professionnel, les étudiants sont amenés à rédiger un « mémoire de recherche », distinct d'un simple rapport de stage. Les étudiants, en accord avec leur maître de stage et leur directeur de mémoire, déterminent un sujet qu'ils ont rencontré pendant leur stage, et qui a une dimension juridique certaine. Le mémoire explore alors, de façon académique et pratique, la problématique soulevée. Ce mémoire de stage peut permettre une poursuite d'études en doctorat, car il démontre la capacité scientifique de l'étudiant. En outre, les étudiants de la spécialité *Biotechnologies et droit* sont amenés à rédiger, en master 1, un mémoire bibliographique (qui sert de base au projet qui consiste à monter une journée de conférence appelée « Regards croisés sur les biotechnologies ») et un rapport de stage en master 2.

On peut également observer que des colloques associent étroitement les étudiants des master 2 dans l'organisation comme dans la participation. Ces derniers sont amenés à rédiger également des articles faisant l'objet de publication. Ils participent ainsi à des concours comme « décrocher la une » des éditions LexisNexis et les meilleurs mémoires de recherche sont valorisés auprès d'éditeurs sans précision sur les modalités de la valorisation par le porteur (nombre de mémoire publié par an par exemple).

Pour les étudiants qui ont choisi la voie recherche, un mémoire de recherche est rédigé, permettant aux étudiants de mesurer leur intérêt pour cette démarche scientifique.

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation est considérable, l'ensemble de la mention étant fondé sur des relations riches avec les différents milieux socio-professionnels, locaux, voire nationaux, champ d'activité par champ d'activité. En outre, de très nombreux professionnels sont amenés à intervenir au sein des différentes mentions, que ce soit sous forme de séminaires, d'études de dossiers ou encore de cliniques juridiques.

Ainsi, la spécialité *Promotion et gestion de l'immeuble* a été créée après consultation des différents acteurs de l'immobilier et a noué des partenariats avec différentes entreprises et institutions : Entreprises de l'habitat social (Touraine Logement et Tours Habitat), de gestion immobilière (Citya, Square Habitat, Brosset (entre autres), d'assurance (SMABTP), promotion immobilière (Nexity), et l'ordre régional des géomètres experts. Tous proposent des stages aux étudiants, et versent de la taxe d'apprentissage à la formation.

La spécialité *Conseil et contentieux* bénéficie d'un partenariat avec le Barreau de Tours, ce qui permet aux étudiants de participer aux consultations gratuites organisées par les avocats et de résoudre des « cliniques » juridiques proposées par eux ; l'option droit public de cette spécialité a noué des partenariats avec les collectivités locales et les juridictions administratives locales, qui permettent l'accueil de stagiaires dès le master 1. Ces partenariats débouchent de plus sur l'organisation d'une journée des métiers du droit public, les professionnels faisant découvrir aux étudiants leurs métiers.

La spécialité *Droit de la santé* s'appuie sur un vaste réseau, permettant les échanges de compétences entre professionnels et universitaires. Ainsi, le CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) de Tours propose des stages aux étudiants, ainsi que de nombreux autres organismes du secteur. La codirectrice de la formation participe aux jurys d'examen du Centre National de l'Expertise Hospitalière, et au Conseil d'orientation de l'Espace de Réflexion éthique de la Région Centre Val de Loire. Une journée d'étude est organisée, annuellement, entre universitaires et professionnels du secteur. La responsable de la mention est par ailleurs membre du Conseil de Surveillance du CHRU et présidente des CAP locales et départementales.

Enfin, la spécialité *Biotechnologies et droit* s'appuie sur plusieurs organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS), qui accueillent des stagiaires, tant dans les laboratoires que dans les services de valorisation. Il en est de même d'entreprises ou établissements locaux (CHRU, Récipharm, VinOpole et le centre de recherche Nestlé) ou nationaux (BPI France, Intégragen, cabinet Santarelli, les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies), des CHU...).

Ces relations avec le milieu professionnel ne sont certainement pas étrangères au taux d'insertion professionnelle, qui est satisfaisant.

Les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont satisfaisantes.

Place des projets et des stages

Certaines spécialités proposent la réalisation d'un projet dès le master 1, ce qui est par exemple le cas pour la spécialité *Biotechnologies et droit* où il est prévu, à chaque semestre, un enseignement de gestion de projet avec quelques heures théoriques assurées par un intervenant extérieur puis une application, la réalisation d'un mémoire bibliographique servant de base au projet, qui est par la suite concrétisé en début du master 2 par la journée de conférences à laquelle est invitée toute la communauté universitaire. Ainsi, les étudiants sont encadrés par l'intervenant extérieur mais aussi par l'enseignante de communication qui suit l'organisation de la journée de conférences avec les chefs de projet. Trois enseignants « disciplinaires » sont référents pour le contenu scientifique du projet (présentation des sujets à développer, point à mi-semester sur le contenu du mémoire...).

La place des stages est également importante : en master 1 (sauf dans la spécialité *Biotechnologies et droit*), les étudiants ont la possibilité de remplacer deux matières par un stage d'une durée minimale de 100 heures, leur permettant de mieux connaître un environnement professionnel et d'affiner leur projet. En master 2, le stage est obligatoire dans les spécialités *Biotechnologies et droit* (durée de quatre mois minimum) et *Droit de la santé* (durée minimum étant de trois mois). Les deux autres spécialités comprenant un parcours professionnel et un parcours recherche, proposent un stage optionnel, dont la durée minimum est de deux mois. En pratique, les stages sont souvent d'une durée plus longue que celle prévue (jusqu'à six mois). Le déroulement du stage fait l'objet d'une évaluation par le maître de stage. Enfin, le mémoire de stage fait l'objet d'une soutenance, en présence de l'encadrant universitaire et du maître de stage.

Place de l'international

La place de l'international est assez réduite, la formation ayant une vocation essentiellement interne. Il est en effet indiqué que l'ouverture à l'international n'est pas un objectif prioritaire de la formation, au regard des disciplines enseignées et des débouchés professionnels, fondés sur un bassin d'emplois régional important.

Toutefois, la dimension internationale n'est pas pour autant délaissée, les étudiants de master 1 pouvant bénéficier de mobilités, au semestre ou à l'année, grâce au programme Erasmus+ et aux multiples conventions conclues par l'université avec des universités étrangères. Parallèlement, la formation accueille, en master 1, un certain nombre d'étudiants étrangers, inscrits à titre individuel, dont l'accueil est décidé par une commission *ad hoc*, appliquant les critères posés par l'université. En master 2, les stages peuvent se dérouler à l'étranger, en particulier dans la spécialité *Biotechnologies et droit*. Cependant, la mobilité tant entrante (5,5 % d'étudiants étrangers sur les deux années de master) que sortante aurait méritée d'être détaillée même si elle est faible.

Les autres spécialités enseignent plus particulièrement le droit national de leur domaine, ce qui justifie que les cours soient donnés en langue française. Cependant, les enseignements de langue, essentiellement l'anglais, concernent la langue juridique, ce qui permet aux étudiants d'être initiés au droit comparé. Plus précisément, en master 1, les étudiants suivent un enseignement de langue obligatoire (anglais, espagnol, allemand), d'une durée de 2 X 15 heures. La place de la langue étrangère est renforcée dans la spécialité *Biotechnologies et droit*, en raison de l'eupéanisation et plus largement de l'internationalisation de ce domaine d'activité, et les étudiants passent le TOEIC (Test Of English For International Communication) à la fin du second semestre et peuvent passer le CLES2 (Certification de compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur). En master 2, cette même spécialité propose 60 heures d'anglais dont la moitié est assurée par une juriste américaine, et l'autre par un spécialiste de l'anglais scientifique. Pour les autres spécialités, les enseignements de langue portent sur le domaine juridique, adapté à chaque champ de compétence.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les modalités de recrutement sont tout à fait classiques : l'entrée en master 1 n'est pas soumise à sélection, comme le dictent les textes nationaux. En revanche, l'entrée en master 2 fait l'objet d'une sélection, fondée et sur la qualité du dossier et sur le projet professionnel de l'étudiant. Des entretiens sont alors réalisés, permettant aux jurys (composés d'universitaires intervenant dans la formation) de mesurer la motivation de l'étudiant et l'adéquation de la formation à son projet personnel.

Les passerelles existent en fait avec la porosité des spécialités en master 1 et master 2, sauf pour la spécialité *biotechnologies et droit* qui est tubulaire et où il existe une remise à niveau de 122 heures en biotechnologie pour les juristes qui ont une licence en droit et inversement de 122 heures de droit pour les scientifiques qui ont une licence en sciences. Cela permet de renforcer les compétences des étudiants dans ce domaine particulier.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Si en M1, les enseignements se font classiquement en cours magistraux couplés pour les fondamentaux de travaux dirigés, les méthodes varient en M2 avec des séminaires permettant la pédagogie participative ou inversée.</p> <p>Pour la spécialité <i>Biotechnologies et droit</i>, le premier semestre est dédié à la mise à niveau des étudiants biologistes en droit, et inversement. Ces enseignements interactifs sont délivrés sous forme de cours magistraux et sous forme de travaux dirigés.</p> <p>Il faut observer que les instances universitaires ont mis en place un Régime Spécial d'Etudes (RSE) pour les étudiants en situation d'handicap, sportifs, artistes, salariés ou encore élus. A ce sujet, une charte est mise en œuvre par l'ensemble du personnel. Par ailleurs, la mission handicap de l'université vient en aide aux étudiants en situation de handicap qui nécessitent la mise en place, pendant leur cursus de formation, de mesures relevant des compétences de l'établissement et/ou de la Maison Des Personnes Handicapées ou d'un établissement ou service sanitaire (preneurs de notes, aménagements des cours, prêt de matériel).</p> <p>Concernant la place du numérique, on peut noter que les enseignants recourent couramment à la vidéo-projection et déposent divers documents (plan de cours, fascicules de travaux dirigés, documents complémentaires...) sur la plateforme de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) CELENE (Cours En Ligne et Enseignement Numérique), permettant une certaine dématérialisation des documents pédagogiques. Les cours se déroulent cependant de manière classique, en « présentiel ».</p>
Evaluation des étudiants
<p>En master 1, l'évaluation des étudiants est réalisée de façon traditionnelle (examens écrits terminaux et/ou contrôle continu durant les travaux dirigés). Les modalités d'évaluation sont en revanche beaucoup plus variées en M2 selon les matières et intervenants. Les étudiants reçoivent un livret d'étudiant en début d'année qui mentionne les différentes modalités de contrôle de connaissance en fonction des spécialités (écrit ou oraux). Le contrôle continu est en outre généralisé en master 2.</p> <p>Les différentes spécialités offrent une session de rattrapage aussi bien en M1 qu'en M2 (sauf pour le M2 <i>Droit de la santé</i>, ce qui suscite des interrogations).</p> <p>Les mémoires de recherche et mémoires de stage font l'objet d'une soutenance, devant un jury d'au moins deux personnes (universitaires ou/et le maître de stage).</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>En master 2, le suivi des compétences et des connaissances s'effectue par les différentes mises en situation, les études de dossiers, et les projets tutorés, l'étudiant étant censé gagner en autonomie et en aptitude à l'organisation et au respect des délais. Les différents exercices proposés permettent l'évaluation des compétences rédactionnelles (examens écrits, rédaction de devoirs « maison », rédaction de consultations ou d'études de dossiers) et orales (exposés, le plus souvent collectifs, exposés-discussions). Toutefois, il n'y a pas de formalisation du suivi des compétences type portefeuille.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés pourrait être développé : l'OVE effectue certes chaque année des enquêtes à 30 mois auprès des diplômés de master, afin de mesurer le taux d'insertion professionnelle et le répertoire des emplois (la dernière, faite en 2014, concerne les diplômés 2011). Cependant, le taux de réponse est variable selon les mentions et les spécialités, et apparaît décevant, les étudiants n'ayant plus d'adresse mail de l'université. Cette difficulté rend les indications difficiles à interpréter (7 réponses pour la spécialité <i>Biotechnologies et droit</i>, 13 pour les spécialités public et privé - ancienne appellation-, ce qui paraît très faible). Chaque spécialité a mis en place un dispositif particulier : association des anciens élaborant un annuaire des diplômés <i>Conseil et contentieux</i>, association des juristes publicistes de Tours, association des étudiants de la spécialité <i>Promotion et gestion de l'Immeuble</i>, association du M2 <i>Droit de la santé</i>). On note aussi une mise en ligne, via le site internet et la page Facebook, d'informations permettant d'obtenir des renseignements sur les évolutions de carrière pour la spécialité <i>Conseil et contentieux</i>. Enfin, la spécialité <i>Biotechnologies et droit</i> élabore une enquête auprès des diplômés, un an après l'obtention du M2, et opère une veille sur les réseaux sociaux professionnels (Linkedin, et Viadeo).</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention, chaque spécialité ayant le sien. Cela tend à confirmer que la mention est très hétérogène, et réunit des spécialités ayant chacune son champ d'activité et ses débouchés professionnels.

Les procédures d'autoévaluation sont en revanche satisfaisantes. Elles sont véritablement critiques avec le détail des points forts et de ceux à améliorer, même si certaines précisions seraient utiles (ex : master *Droit de la santé* une année sur deux). En master 1, les étudiants évaluent les enseignements selon la procédure décidée par l'université cependant qu'en M2, l'évaluation prend des formes plus informelles en raison des effectifs restreints.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les nombreux partenariats avec le monde professionnel.
- L'originalité de certains parcours (*Promotion et gestion de l'immeuble* notamment).
- La place des projets dans certaines formations.
- La place importante de la recherche.

Points faibles :

- La faible cohérence de l'architecture globale de la mention.
- La faiblesse des effectifs dans la spécialité *Biotechnologies et droit*.
- La faible place de l'international.

Avis global et recommandations :

La formation est fort satisfaisante au regard des objectifs poursuivis, essentiellement à visée professionnelle.

Il serait envisageable d'améliorer la cohérence de l'architecture générale et de renforcer la place de l'international afin d'élargir les débouchés.

De manière plus particulière, il conviendrait de réfléchir au renforcement de la spécialité *Biotechnologies et droit* ; dans cette perspective l'instauration d'un double diplôme pourrait être une piste à explorer.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

